

FIRST AFRIQUE

HEBDO N°0443 du 29 Jan au 04 Fév 2024

Magazine

MISE A LA RETRAITE D'OFFICE DES FSD

LE PORTE-PAROLE
DU GOUVERNEMENT
CLARIFIE

FIRST AFRIQUE, Le vrai visage de l'information. Siret: 52824976600023 CMA -LILLE / FRANCE

A portrait of Mme Emilie Tiboute Sama, a woman with a bright smile, wearing a vibrant green headwrap, a white lace top, and a necklace of orange and black beads. She is holding a green folder. The background is a light blue gradient.

**L'EXPERIENCE
AU SERVICE DU
MINISTÈRE DE
L'INDUSTRIE ET
DU COMMERCE**

L'EXPERIENCE AU SERVICE DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

L'ex directrice commerciale et marketing de la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI-BENIN), Emilie Tiboute Sama, est promue Directrice adjointe de Cabinet du ministère de l'Industrie et du Commerce. Une nomination prononcée en Conseil des ministres du mercredi 24 janvier 2024.

Emilie Tiboute Sama est une expérimentée dans la recherche des investisseurs pour des levées de fonds des différents pays de la zone UEMOA, aussi bien au niveau des institutionnels que des particuliers. Sa nomination n'est pas le fruit du hasard. Son leadership féminin et sa détermination sont reconnus par le Président de la République, Patrice Talon.

A priori, la réussite parfaite de sa mission au sein du ministère de l'Industrie et du Commerce ne permet aucun doute. En effet, elle dispose d'un matelas d'expériences acquises à la Croix rouge en tant que Chargée de communica-

tion, des partenariats et de mobilisation de ressources.

A l'en croire, amener les populations à épargner, puis à investir sur le marché financier est une étape primordiale dans la densification et la diversification des investisseurs. Passionnée et entrepreneuse, Emilie Tiboute Sama prône toujours l'autonomisation de la femme.

Défendre les droits des femmes et des défavorisés a toujours été son ambition.

Avec sa maîtrise parfaite des différents supports d'investissement,

elle sait orienter dans la construction d'un patrimoine financier solide. Son parcours remarquable constitue un atout indispensable dans la recherche et la mobilisation des investisseurs pour les zones industrielles de Glo-Djigbé et de Sèmè. Elle est titulaire d'un Master en Sciences de Gestion, d'une Maîtrise en didactique anglaise et d'un Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) en Littérature africaine anglophone.

Enamourée du textile traditionnel « **kanvo** », Emilie Tiboute Sama est surnommée « **Dr**

Artisan ». Elle est une passionnée d'art, de la mode africaine, du tissage traditionnel et décoratrice d'Intérieur.

Par son amour pour les étoffes traditionnelles, elle a initié en 2011 une soirée de gala dénommée "la nuit du pagne tissé", un événement culturel spécifique.

Sa nomination au sein de ce département ministériel est l'impact positif de ses efforts au quotidien. Elle est, dorénavant, une icône sur laquelle le Bénin peut compter.

A.K.S./La rédaction



LE PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT CLARIFIE



Des centaines d'agents du corps paramilitaire tout confondu ont été mis à la retraite d'office en République du Bénin. Cette décision est prise conformément à la loi 2020-19 du 3 juillet 2020 portant Statut spécial des personnels des forces armées du Bénin. Le porte-parole du Gouvernement explique et clarifie.

Ça grogne ! La décision de mise à la retraite d'office des personnels des forces armées du Bénin est vraisemblablement une pilule difficile à di-

gérer par les Béninois. Lors de sa séance hebdomadaire avec la presse ce vendredi 26 janvier 2024, le Secrétaire général adjoint et porte-parole du Gouvernement, Wilfried Léandre Houngbédji, a apporté des clarifications.

Ces désormais retraités ne partiront pas les bras ballants, a-t-il d'abord rassuré.

A l'en croire, ils bénéficieront d'allocations prévues dans le décret N°2024-008 du 9 janvier 2024 portant modali-

tés d'octroi d'allocation de mise à la retraite aux fonctionnaires des Forces de défense et de sécurité assimilées. « **C'est moins une décision politique que professionnelle** », a informé Wilfried Léandre Houngbédji. « **Si vous êtes un professionnel de ces secteurs, de ces différents corps, le jour où vous les intégrez, vous savez très bien qu'à un moment donné, dès que les conditions sont remplies, vous pourriez être amenés à jouir de votre retraite de façon d'office** », a-t-il justifié.

En clair, tous les noms soumis au Gouvernement ont été proposés par la hiérarchie des différents corps. Dans le processus, « **le Gouvernement n'a fait que jouer à l'arbitrage** ».

Par ailleurs, tous ces fonctionnaires admis d'office à la retraite vont toucher à leur pension normale dès le premier mois de celle-ci. Ils bénéficieront d'une allocation complémentaire. « **Si par exemple, vous êtes mis à la retraite d'office, alors que objectivement sans ça,**

LE PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT CLARIFIE

vous serez à 5 ou 10 ans de votre retraite, la pension de retraite que vous percevez n'est pas amputée du temps que vous n'aviez pas effectué. Votre pension vous est versée intégralement. Pendant la première année, le complément qu'on vous fait vous permet de garder votre salaire actuel hors primes de responsabilité si vous en aviez», a renchéri le porte-parole du Gouvernement.

QUE DIT LA LOI ?

Il faut rappeler que le décret N°2024-008 du 9 janvier 2024 portant modalités d'octroi d'al-

location de mise à la retraite aux fonctionnaires des Forces de défense et de sécurité assimilées comporte quatre (04) articles.

Le premier article stipule que « **la pension de retraite est calculée avec prise en compte des avancements automatiques d'échelons jusqu'à la date de retraite normale en considération du grade acquis à la date de mise à la retraite d'office** ».

L'article 2 précise que les modalités d'octroi de l'allocation de mise à la retraite d'office

sont fixées comme suit : durant l'année 1 de sa mise à la retraite d'office, outre la pension de retraite à laquelle il a droit immédiatement, tout fonctionnaire mis à la retraite d'office bénéficie d'une allocation mensuelle correspondant à la différence mensuelle entre son salaire à la date de sa mise à la retraite d'office hors primes et indemnités de responsabilité et le montant de sa pension.

Cette allocation est versée mensuellement jusqu'au 31 décembre de l'année 1 de sa mise à la retraite d'office. L'allocation complémentaire

après la fin de l'année 1 de mise à la retraite d'office se traduit dans le sens que tout fonctionnaire dont la date de retraite normale est située dans l'année 2 suivant l'année 1 de sa mise à la retraite d'office, bénéficie d'une allocation complémentaire correspondant au total des différences mensuelles telles que définies ci-dessus, calculé sur le nombre de mois de l'année 2 antérieurs à la date de sa retraite normale ; tout fonctionnaire dont la date de retraite normale est postérieure à l'année 2, bénéficie d'une allocation complémentaire correspondant à la totalité des différences mensuelles de l'année 2 et à la moitié de la totalité des différences mensuelles de la période s'étendant au-delà de l'année 2 jusqu'à la date de sa retraite normale.

L'allocation complémentaire est versée en une fois à la fin de l'année 1. Pour l'application des dispositions du présent article, tout mois est considéré comme un mois entier quel que soit la date considérée du mois.

Séverin A./La Rédaction



LE GOUVERNEMENT ET SES PARTENAIRES S'ACTIVENT



La phase 1 de la deuxième session du Comité de Pilotage du Programme d'Appui à l'Égalité du Genre (PAEG) au titre de l'année 2023 s'est tenue, en différé, le jeudi 25 janvier 2024 à Cotonou. L'événement est

présidé par la Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance, Véronique Tognifodé.

Appréciation des résultats obtenus au titre de 2023 et de la mise en œuvre effective au Bénin du Programme d'Ap-

pui à l'Égalité du Genre, phase 1 (PAEG), planification de l'année 2024 et recommandations etc. sont les principaux objectifs assignés à la deuxième session du Comité de Pilotage du dit Programme.

Au cours de ce conclave, le Comité de pilotage a apprécié les résultats obtenus au titre de 2023 considéré comme la première année de mise en œuvre effective du programme.

La planification de l'an-

LE GOUVERNEMENT ET SES PARTENAIRES S'ACTIVENT

née 2024, les objectifs atteints et les points à améliorer sont également mis en relief. Sans oublier les recommandations nécessaires pour la mise en œuvre du programme en 2024.

Elisabeth Pitteloud Alan-sar, Cheffe de la Coopération Internationale Suisse, a salué la partie béninoise et les acteurs de terrain pour les efforts consentis au cours de l'année 2023 dans le cadre du PAEG. Elle es-

père de meilleurs résultats au cours cette nouvelle année.

Dans son allocution d'ouverture, la Ministre Tognifodé a également noté les belles performances réalisées et a invité les participants à « **fares des contributions bien avisées, pour qu'au sortir de la rencontre, des orientations adéquates soient définies en vue d'impulser le progrès dans la mise en œuvre des interven-**

tions de chaque partie prenante, et dans l'atteinte des objectifs du programme ».

La réunion a connu la participation des responsables de l'Unité du projet, des bailleurs de fonds, notamment la Cheffe de la Coopération Suisse au Bénin, les représentants d'autres ministères sectoriels ainsi que des responsables des consortiums d'organisations de la société civile et plusieurs autres

acteurs intervenant dans sa mise en œuvre.

A travers le PAEG, le Gouvernement et la Coopération Suisse au Bénin visent principalement à renforcer l'égalité de genre au sein de la population béninoise et à réduire de manière durable la vulnérabilité socio-économique de la population féminine au Bénin.

Séverin A./La Rédaction



L'HOMOSEXUALITÉ EN VOIE DE LEGALISATION



En Grèce, pays traditionnellement conservateur où l'Église orthodoxe occupe une place importante, le débat sur le mariage civil pour les personnes de même sexe a officiellement pris corps. Mercredi 10 janvier 2024, le Premier Ministre, Kyriakos Mitsotakis, s'est longuement exprimé sur le sujet et a affiché sa volonté de légaliser le mariage homosexuel et d'accorder le droit à l'adoption aux couples de même sexe.

Le débat est ouvert. Et c'est peut-être une question de temps. Sous peu, la légalisation de l'homosexualité

devrait être une réalité en Grèce.

A l'occasion d'un entretien enregistré et diffusé sur la chaîne de télévision publique ERT, le Premier Ministre grec, Kyriakos Mitsotakis, en a donné le ton. **« La loi que nous voulons mettre en place concerne l'égalité de tous face au mariage. Autrement dit, l'élimination de toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle en matière de mariage. (...) Je tiens aussi à préciser ici que le texte que nous soumettrons au vote des députés n'est pas quelque chose de révolutionnaire par rapport à ce qui se fait déjà dans de nombreux**

pays européens. L'égalité face au mariage a déjà été votée dans 20 pays européens, dont 15 font partie de l'Union européenne. En d'autres termes, nous n'allons pas jouer les apprentis sorciers, ni nous différencier de ce qui se passe ailleurs en Europe. »

Et pourtant, lors de l'interview enregistrée dans son bureau, le cadre laisse régulièrement voir Kyriakos Mitsotakis auréolé d'une icône, un tableau religieux représentant la vierge Marie et Jésus enfant. Une manière de ne pas afficher d'opposition frontale avec l'Église orthodoxe,

une institution puissante en Grèce et traditionnellement opposée au mariage homosexuel.

Au-delà de l'Église orthodoxe, il s'agit plus largement pour le dirigeant grec de rassurer une partie de son électorat conservateur. Jusque dans son camp, la question du mariage homosexuel divise. Voilà pourquoi, à quelques mois des élections européennes, le Premier Ministre, prudent, s'est bien gardé d'évoquer un calendrier précis. Le débat, lui, est ouvert.

Séverin A./La Rédaction

UN 1^{ER} TOUR DEVASTATEUR POUR LES SÉLECTIONNEURS



La Coupe d'Afrique des Nations (CAN) de football qui se joue en Côte d'Ivoire (13 janvier-11 février) est déjà fatal pour de nombreux sélectionneurs. Ils payent ainsi les frais de l'élimination précoce de leurs équipes dès le premier tour.

Ce mercredi 24 janvier 2024, soit deux jours après sa lourde défaite contre la Guinée Equatoriale (0-4), la Côte d'Ivoire, pays hôte de l'édition 2023 de la Coupe d'Afrique des nations de football, a limogé son sélectionneur, Jean-Louis Gasset,

pour « **résultats insuffisants** ». Et pourtant, la Côte d'Ivoire entretenait encore quelque espoir de se hisser en huitièmes. « **Il est mis fin aux contrats du sélectionneur-entraîneur Jean-Louis Gasset et de son adjoint Ghislain Printant pour résultats insuffisants** », a indiqué la Fédération ivoirienne de football (FIF) dans un communiqué.

L'Ivoirien Emerse Faé, qui était l'un des adjoints du technicien français âgé de 70 ans, assure désormais l'intérim. Il est appelé à insuffler une nouvelle dynamique dans

une équipe ivoirienne critiquée après les deux défaites face au Nigéria (0-1) et à la Guinée Equatoriale (0-4), et une victoire devant la Guinée Bissau (2-0). Si la Côte d'Ivoire s'est qualifiée miraculeusement pour les huitièmes de finale à la faveur de la victoire de la sélection marocaine, mercredi soir, face à la Zambie (1-0), elle doit se retrouser les manches face au Sénégal (tenant du titre) en huitièmes de finale, si elle espère ne pas revivre le même cauchemar du premier tour.

De son côté, la Fédé-

ration ghanéenne de football (GFA) a annoncé avoir mis fin aux fonctions du sélectionneur de l'équipe nationale, l'Irlandais Chris Hughes, après l'élimination des « **Black Stars** » dès la phase de poules de la CAN. « **Le Conseil exécutif a également pris la décision de dissoudre l'équipe technique des Black Stars** », précise un communiqué de la GFA. Dans le groupe B, le Ghana n'a obtenu que deux points en trois matches face au Cap-Vert (défaite 2-1), à l'Egypte (2-2) et au Mozambique (2-2). Des résultats insuffisants pour se qualifier en huitièmes.

UN 1^{ER} TOUR DEVASTATEUR POUR LES SELECTIONNEURS

tièmes de finale de la compétition.

Quant au sélectionneur de l'Algérie, Djamel Belmadi, son contrat a été résilié, lui aussi, par la Fédération algérienne de football (FAF), au lendemain de l'élimination de l'équipe des « Fennecs » dès le premier tour. **« J'ai rencontré le sélectionneur national Djamel Belmadi pour discuter des implications de cette élimination amère, et nous sommes parvenus à un accord amical pour mettre fin à notre relation et résilier le contrat qui lie l'en-**

traîneur à la Fédération algérienne de football », a laissé entendre le président de la FAF, Walid Sadi. Pour la deuxième édition d'affilée, les « FENNECS » ont été éliminés de la CAN dès le premier tour à l'issue de la défaite subie, mardi soir, face à la Mauritanie (0-1).

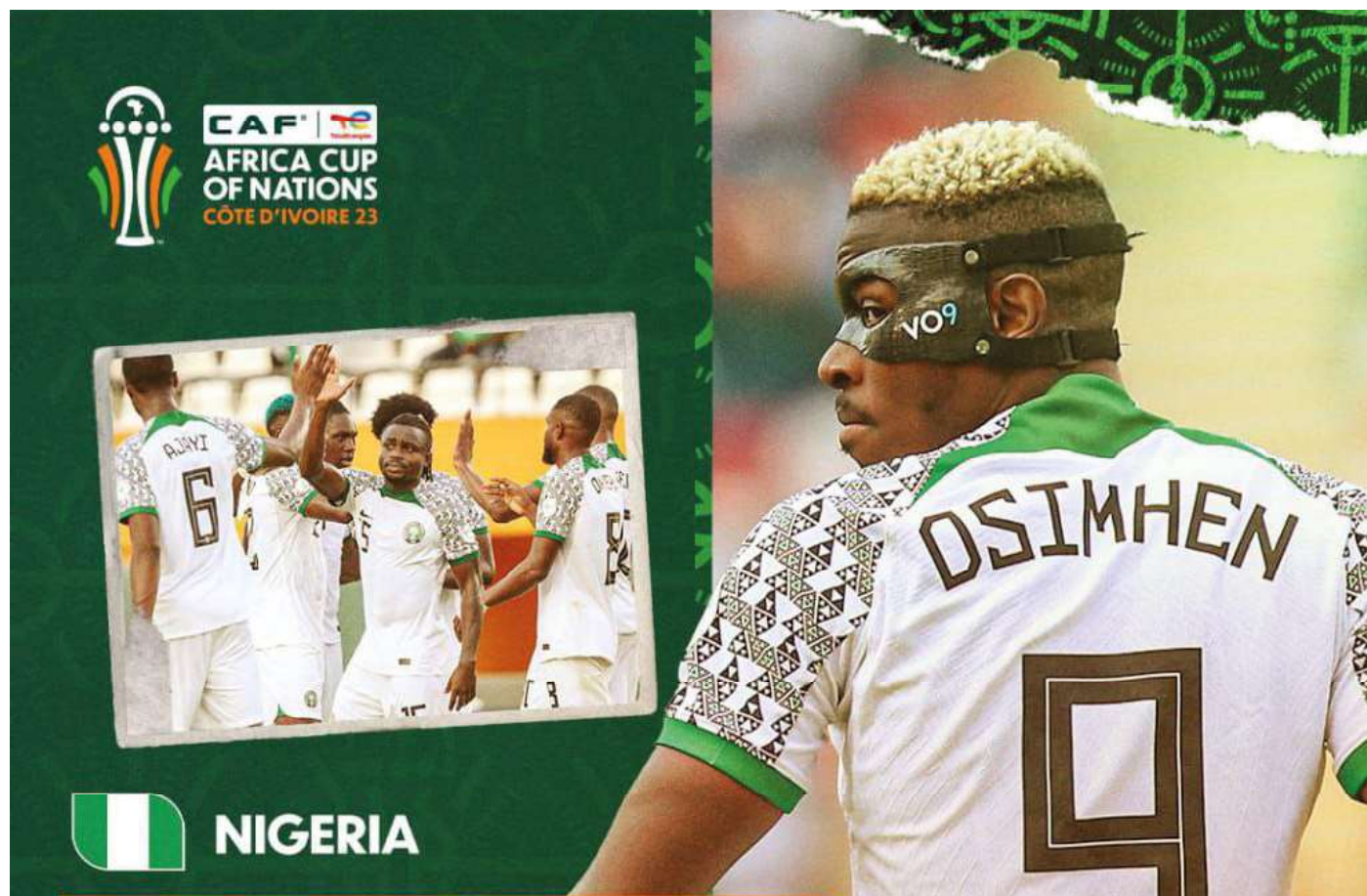
Un autre favori à la victoire finale, la Tunisie, est éliminé dès le premier tour. Ce qui a précipité le départ de son sélectionneur, Jalel Kadri. Ce dernier, en poste depuis janvier 2022, a annoncé sa décision dans des

déclarations télévisées à l'issue du match nul (0-0) contre l'Afrique du sud qui a scellé l'élimination des « AIGLES DE CARTHAGE » de la compétition sans la moindre victoire. **« Ma décision est claire. J'ai un contrat qui fixe comme objectif les demi-finales et puisque cet objectif n'a pas été atteint, le contrat prend fin... C'est ma décision et c'est ce que mon contrat stipule »,** a-t-il déclaré.

En ce qui concerne la Gambie, qui a été éliminée, elle aussi dès la phase de poules, son

entraîneur belge, Tom Saintfiet, a annoncé son départ après la défaite des « Scorpions » face aux « Lions Indomptables » du Cameroun (2-3). « Je démissionne avant la fin de mon contrat en août 2026. J'ai informé le président il y a quelques jours », a précisé le coach belge qui ajoute : « je serai toujours le coach souriant de la Gambie, c'est la plus belle période de ma carrière. Je serai toujours gambien ».

Séverin A./La Rédaction



PREMIER NUMERO DE L'ANNÉE 2024



Le programme “Café environnement” fait sa rentrée. Le premier numéro de l’année 2024 a eu lieu ce jeudi 25 janvier à l’Université d’Abomey-Calavi. « Observation de la terre : enjeux et implication de la jeunesse ». C’est le thème qui a mobilisé les participants autour d’une communication sur l’océanographie.

À vos tasses, prêt, partez ! Tel est le slogan des ambassadeurs du “Café environnement” qui est l’initiative la plus innovante de l’éducation environnementale de « Terre à Terre », l’entreprise de communication environnementale au Bénin. Initié depuis janvier 2022, ce programme vise à sensibiliser la jeunesse sur la protection de l’environnement. Pour le compte de l’an-

née 2024, “Café environnement” qui était d’une périodicité mensuelle passe désormais à hebdomadaire.

Ainsi, l’initiative se tiendra désormais chaque semaine et ce, à plusieurs endroits. « À travers le Café environnement, nous mobilisons 50 jeunes qui vont sensibiliser chacun 20 personnes. Ce qui fait 50 fois 20, ça fait mille per-

sonnes impactées.

Mais pour 2024, nous avons décidé de faire mieux en nous associant à quatre Universités à savoir : HECM Calavi, ESAE Gbédjromédé, Université d’Abomey-Calavi avec MIRD et évidemment l’ENEAM au niveau de Gbégaméy », a annoncé Inès Kuassi, l’initiatrice du programme. **« Ce sont les quatre sites universitaires qui ac-**

PREMIER NUMERO DE L'ANNÉE 2024

cueilleront désormais le "Café environnement" qui passe d'une périodicité mensuelle à une périodicité hebdomadaire, toujours pour pouvoir mieux parler environnement, pour avoir plus de personnes qui s'engagent. De cinquante, on passe à deux cent jeunes qui pourront parler de l'environnement sur le terrain », ajoute-t-elle.

A travers le thème de ce premier numéro de 2024, les jeunes participants sont sensibilisés sur leur part de responsabilité dans la préservation et la protection de l'environnement. Dans sa communication, le professeur Zacharie Sohoun a, non seulement présenté les différentes techniques d'observation de l'océan qu'est la terre, mais aussi initié les participants sur les comportements à adopter pour la lutte contre la pollution de l'environnement.

« Dans la communication, j'ai parlé de ce qu'est l'océan, pourquoi nous avons intérêt à protéger l'océan, pourquoi c'est important de préserver



l'océan et pourquoi la jeunesse devait être impliquée. Et enfin, le comportement qu'un citoyen doit avoir, un comportement qui préserve l'océan, un comportement qui pré-

serve l'environnement », a résumé Zacharie Sohoun, professeur océanographe.

Cette communication a permis aux participants et aux am-

bassadeurs du "Café environnement" de connaître mieux la Terre et de penser autrement sur l'environnement.

A.K.S./La rédaction



LA LISTE DES MEDIAS EN LIGNE CONVENTIONNÉS

26		13	KINGO TV	26	LA SIRENE TV	36	LA METEO
WEB-TELEVISIONS		14	PLUSPRES TV	16		37	BANOUTO
		15	BLTV	PRESSE ECRITE		38	INEWS AFRICA
01	ESAE TV	16	CANARD DU	EN LIGNE		39	LE POTENTIEL
02	SOLEIL LEVANT		NORD TV			40	BOULEVARD DES
	WEB TV	17	PLANETE TERRE	27	LE PARAKOIS		INFOS
03	FIRST AFRIQUE		A TERRE TV	28	LE BENINOIS	41	LE LEADER
	TV	18	BENIN ODD TV		LIBERE		BENIN
04	ISN24TV	19	BENIN WEB TV	29	AFRICAHO	42	BENIN BEST
05	KULTU TV	20	ICONE TV	30	24HEURES AU		NEWS
06	HC2 TV	21	ALAFIA TV		BENIN	04	
07	KDAARA TV	22	LA VOIX DU	31	L'EXPRESSION	RADIO EN LIGNE	
08	DAABAARU TV		ROUTIER TV	32	MATIN LIBRE		
09	NORD BENIN TV	23	SPEEDLINE TV	33	LE JOURNAL DE		
10	MORID TV	24	ISMA STUDIO		NOTRE EPOQUE	43	RADIO ESAE
11	GUERITE TV		ECOLE	34	LES 4 VERITES	44	ASSALAM
	MONDE	25	BLUEDIAMOND	35	L'INVESTIGATEUR	45	SOTA FM
12	NATIONALE TV		TV		DU JOUR	46	ALLELUIA FM

OFFRE DE COUVERTURE MEDIATIQUE



1- Reportage audiovisuel disponible sur notre chaîne YouTube (pour toujours) et sur notre Web Télévision FIRST AFRIQUE TV pendant 48h.

2- Article en ligne sur notre site www.firstafrique.tv.bj pour toujours.

3- Parution dans notre magazine FIRST AFRIQUE MAG disponible en téléchargement gratuit sur notre site pour toujours.

AUTRES POSSIBILITES

- **Reportage audiovisuel** seul
- **Publicité** : soit une page, une demi-page ou un quart de page
- **Article en ligne** seul
- **Parution sur magazine**
 - ° titre à la UNE et article + photo à l'intérieur
 - ° titre + photo à la une et article + photo à l'intérieur
 - ° Manchette + article et photos à l'intérieur

Info Line +229 66 05 56 61

**First Afrique Tv ,
le vrai visage de
l'information**

Service Commercial
+229 66 05 56 61



www.firstafrique.tv.bj



Parution HEBDO N°0442
du 29 Jan au 04 Fév 2024
www.firstafrique.tv.bj

F1rst AFRIQUE

Hebdomadaire d'Analyses, d'Investigations
et de Stratégies

Global Leader
Wilfrid KINTOSSOU

Directeur de Publication
Wilfrid KINTOSSOU
Rédacteur en Chef
Jacob YANTCHA
Secrétaire de Rédaction
Sévérin Adéwalé G

Rédaction
Jacob Yantcha
Sévérin Adéwalé O.
Wilfrid Kintossou
Audrey Kévine Segbo

Correction
Pascal HOUNKPATIN

Palette Graphique
First Afrique Prod

Editeur

FIRST AFRIQUE
N°Siret 528249766
RCS LILLE METROPOLE/France

Tél. +229 66055661 / 58242403
Email : direction@firstafrique.tv.bj

www.firstafrique.tv.bj

Avec First Afrique Tv,
c'est l'Afrique qui gagne et
c'est l'actualité autrement.



1A

F1RST AFRIQUE

*L'intégrité est
essentielle pour la
réussite à long terme de
toute entreprise. Chez
nous, c'est une valeur
non-égociable !!!*



<https://firstafrique.tv/bj/>



+229 58 24 24 03

F1RST AFRIQUE